

Communiqué de presse

Paris, le 03 mai 2019

Agnès BUZYN salue les premiers effets positifs de « Ma santé 2022 » sur l'accès aux soins dans les territoires

En déplacement ce jour dans la Manche, Agnès BUZYN, ministre des Solidarités et de la Santé, est allée à la rencontre des acteurs locaux, professionnels, élus, représentants de patients pour mettre particulièrement en lumière 3 des priorités en termes d'accès aux soins : le cumul emploi-retraite des médecins en zone sous-dense, le recrutement de 400 médecins généralistes et les aides à l'installation. Pour développer plus encore ces aides, Agnès Buzyn confie au Dr Sophie Augros, une des 3 délégués pour l'accès aux soins, une mission spécifique d'évaluation et de simplification de ces dispositifs afin de les rendre encore plus efficaces.

Pour encourager certains professionnels à exercer à temps partiel en zone sous-dense, le seuil d'exonération du **cumul emploi-retraite** sera relevé de 40 000 à 80 000 € pour inciter les médecins à poursuivre leur activité dans les territoires les plus en difficulté. Le plafond d'exonération aura ainsi été multiplié par plus de 7 depuis 2017.

Conformément aux engagements du Président de la République le recrutement, d'ici la fin de l'année, de **400 médecins généralistes salariés** a débuté pour bénéficier à certains territoires désertifiés. Ces postes sont soit à exercice partagé entre la ville et l'hôpital, soit salariés de centres de santé, d'associations ou de collectivités territoriales.

Par ailleurs, la multiplication des stages en cabinet de ville est destinée à susciter des vocations au profit des zones les plus fragiles. Actuellement, 10 800 médecins sont agréés maîtres de stage, soit 17% de plus qu'en 2017. Parce que ces stages sont propices à la découverte d'autres modes d'exercice, d'autres territoires, le recrutement de nouveaux maîtres de stage est soutenu par une augmentation de l'indemnité de 300€ mensuels pour les praticiens installés en zone sous-dense. De même, une indemnité d'hébergement de 200€ mensuels est attribuée aux internes pour améliorer leurs conditions matérielles de stage.

Enfin, « Ma santé 2022 » repose sur le principe de libérer du temps médical utile pour permettre aux médecins d'accueillir de nouveaux patients. Cet objectif sera notamment rempli par la création de la fonction d'assistant médical et l'arrivée des 300 premiers infirmiers en pratique avancée. Ces derniers, de niveau Bac+5, disposeront de compétences plus étendues pour se voir confier le suivi de patients atteints de maladies chroniques stabilisées.

Cette transformation profonde de la manière de soigner et d'organiser les soins repose sur la **confiance faite aux acteurs pour imaginer des solutions nouvelles**, adaptées à leur territoire et aux besoins de leur population, à l'instar des communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS). Elle s'opère en mutualisant les bonnes pratiques, en soutenant les initiatives et en encourageant les coopérations rapprochées entre professionnels.